



GAMBARDELLA
CRÉDIT AGRICOLE
FFF

CIRCULAIRE - SAISON 2022/2023

COMPETITION PROPRE

Nous vous prions de trouver ci-dessous, divers renseignements et précisions concernant le déroulement de la compétition propre :

HORAIRES DES RENCONTRES

Tous les matchs sont fixés le dimanche à 14h30 du 1^{er} Tour Fédéral aux quarts de finale inclus. Les demi-finales se joueront à 15h00.

Les clubs ont la possibilité de demander à avancer leur rencontre au samedi, veille de la date prévue, ou le dimanche matin, sous réserve d'obtenir l'accord du club adverse via FOOTCLUBS et de l'accord de la FFF (une demande de modification de date et/ou d'horaire non validée par le club adverse ne sera pas traitée par la FFF).

Les demandes de modification de date, d'horaire ou de terrain doivent être transmises **au moins 10 jours avant la date de la rencontre uniquement via le logiciel FOOTCLUBS**.

Le **NOM et l'ADRESSE des TERRAINS retenus** doivent parvenir à la Fédération **pour le vendredi 2 décembre 2022 avant 12h00** par mail à : jeunes-feminines-futsal@fff.fr

A toutes fins utiles, nous vous communiquons les numéros d'affiliation des clubs qualifiés, que vous trouverez sur la liste des rencontres, afin que vous puissiez obtenir leurs coordonnées sur le site fff.fr.

AGENDA

L'agenda des rencontres est affiché sur le site fff.fr huit jours au moins avant la date prévue et **ne peut être modifié**, sauf cas de force majeure apprécié par la Commission d'Organisation, et notifié aux intéressés.

Il comporte le jour, l'heure et le terrain des rencontres, le cas échéant, l'observation "match reporté" et également le nom de l'arbitre et du délégué principal désignés.

Toute décision de report de match est **affichée sur internet à 16h30 au plus tard** :

- le vendredi pour tout match prévu le samedi, le dimanche ou le lundi
- la veille de la rencontre pour tout match prévu un autre jour que le samedi, dimanche ou lundi

Passé ce délai, toute décision de report est en plus de l'affichage précité notifiée aux clubs et officiels concernés.

MATCHS REMIS

Conformément aux dispositions de l'article 6.7 alinéa 2, du règlement de l'épreuve, les clubs qualifiés sont tenus **d'accepter de jouer en semaine**, toute rencontre remise ou à rejouer.

CALENDRIER

Ci-jointe, la liste des rencontres du 1^{er} Tour Fédéral fixées au **dimanche 11 décembre 2022 à 14H30**.

CALENDRIER DES TOURS

1^{er} Tour Fédéral : 11 décembre 2022
32^{èmes} de Finale : 08 janvier 2023
16^{èmes} de Finale : 29 janvier 2023
8^{èmes} de Finale : 19 février 2023
1/4 de Finale : 12 mars 2023
1/2 Finales : 09 avril 2023
Finale : 29 avril 2023

CALENDRIER DES TIRAGES AU SORT

jeudi 24 novembre 2022
jeudi 15 décembre 2022
jeudi 12 janvier 2023
mercredi 03 février 2023
jeudi 23 février 2023
jeudi 23 février 2023

Il est rappelé aux **clubs participants** et aux **Ligues** qu'ils doivent préciser aux arbitres, avant la rencontre et lors de leur convocation, que **tous les matchs nuls à la fin du temps réglementaire** doivent donner lieu directement à **l'épreuve des tirs au but** (pas de prolongations) (règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole - article 7.4 - Durée de la rencontre).

REPLACEMENT DES JOUEURS

Conformément à l'article 144 des Règlements Généraux de la FFF, il peut être procédé au remplacement de cinq joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum.

Les clubs peuvent faire figurer **seize joueurs** sur la feuille de match (cinq remplaçants dont un gardien de but).

PORT DES MAILLOTS

Un jeu de maillots NIKE comportant la mention « CREDIT AGRICOLE » est fourni à chaque club* à partir du 1^{er} Tour Fédéral. **Ce jeu de maillots NIKE doit être impérativement porté à compter du 1^{er} Tour et jusqu'à élimination par les joueurs lors de toutes les rencontres disputées en Coupe Gambardella Crédit Agricole.** Un jeu supplémentaire sera éventuellement attribué lors des tours suivants, **uniquement**, en cas de concurrence de couleurs.

** sauf pour les clubs nationaux ayant choisi leur équipementier*

Les jeux attribués comportent :

- 2 maillots de gardiens (n° 1 et n° 16)
- 14 maillots de joueurs de champ (n° 2 à 15)

Nota : le numéro 16 est obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant, il n'est pas autorisé d'attribuer le numéro 16 à un joueur de champ (article 7.1 du Règlement de l'épreuve).

Pour l'ensemble de la compétition, les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16.

TERRAINS

Conformément à l'article 6.2 du règlement de l'épreuve, les rencontres doivent se disputer sur un terrain classé par la Fédération en niveau :

- T5 minimum pour le 1^{er} Tour Fédéral et les 32^{èmes} de finale
- T4 minimum pour les 16^{èmes} de finale
- T3 minimum pour les 8^{èmes} de finale et les quarts de finale
- T2 minimum pour les demi-finales

La Commission d'Organisation se réserve la possibilité de refuser un terrain, même s'il répond au niveau de classement demandé, dans le cas où ce dernier ne garantirait pas la bonne organisation et la sécurité de la rencontre.

Un éclairage classé E6 minimum est exigé pour les coups d'envoi fixés :

- Après 14h30 pour les matchs du 1^{er} Tour Fédéral aux quarts de Finale inclus
- Après 15h00 pour les demi-finales.

ARBITRES (article 9.1)

Du 1^{er} Tour Fédéral aux quarts de finale inclus, les arbitres centraux sont désignés par la Direction Technique de l'Arbitrage et les arbitres assistants par la CRA de la Ligue du club recevant.

Pour les demi- finales et la Finale, la DTA désigne le trio arbitral.

Les frais des arbitres sont réglés directement par l'organisme qui les désigne. **Les clubs ne règlent pas les officiels sur place.**

Il est rappelé aux Ligues que les barèmes fédéraux de frais de déplacement sont à appliquer obligatoirement.

DELEGUES (article 9.2)

Les délégués sont désignés par la Ligue du club organisateur du 1^{er} Tour Fédéral jusqu'aux 8^{èmes} de finale inclus, et ce, dans les mêmes conditions, y compris financières, qu'en Championnat National U19 (leurs frais de déplacement sont réglés par les Ligues régionales). Leur rapport est adressé au club recevant.

A partir des quarts de finale, les délégués sont désignés par la Commission Fédérale des Délégués Nationaux.

REGLEMENT FINANCIER

Le remboursement des frais de déplacement sera effectué conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement de l'épreuve.

Le montant de l'indemnité kilométrique allouée pour le remboursement des frais de transport est fixé à 2,20 Euros / Km aller simple, sur la base de la voie routière la plus courte.

De même, le montant de l'indemnité kilométrique allouée pour le remboursement des frais de séjour est fixé à 1,80 Euros / Km aller simple.

Le montant du forfait Corse - Continent est de 3500 euros pour la zone Méditerranée et de 4000 euros pour la zone Rhône Alpes les frais de séjour étant inclus dans ce forfait.

Les frais de transport et de séjour de l'équipe visiteuse établis par la Commission, seront communiqués une fois l'ensemble des terrains connus.

INSTRUCTIONS GENERALES

La feuille récapitulative des modifications des dates ou d'horaires sera adressée par mail aux Ligues et à tous les clubs - pour chaque tour - dix jours avant la date prévue au calendrier.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

La feuille de match informatisée est présentée sur une tablette. En cas d'indisponibilité validée par le Délégué ou la DCN, la feuille de secours classique sera utilisée, à télécharger dans FOOTCLUBS, par le club recevant.

La feuille de match doit être remplie par le club recevant le plus tôt possible, et soumise par le délégué au club visiteur.

Elle doit comporter, les numéros de maillots, les numéros de licences, les noms et prénoms des joueurs et des capitaines, ainsi que les éléments d'identification des personnes présentes sur le banc. Il peut être inscrit au maximum sur la feuille de match, 16 joueurs et 5 encadrants. Cette feuille de match doit être intégralement remplie et signée par les capitaines et arbitres.

Le délégué principal récupère la feuille de match et les licences, au minimum 30 minutes avant le coup d'envoi de la rencontre.

Une fois la rencontre terminée et la FMI remplie et clôturée, la feuille de match peut être transmise (si wifi disponible).

Une fois la transmission effectuée, la feuille de match est disponible dans l'espace Footclubs des équipes et dans l'espace désignation des officiels.

La transmission de la FMI intègre celle du score de la rencontre. Dans le cas de l'utilisation de la feuille de secours, le délégué doit informer au plus vite la FFF du score de la rencontre sur l'adresse mail : jeunes-feminines-futsal@fff.fr

PROCEDURE WEEK END

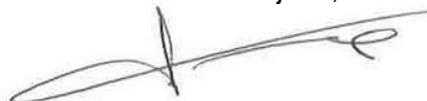
Dans le cadre du suivi des Compétitions Nationales en période hivernale, une permanence d'urgence le samedi et le dimanche est mise en place (de Novembre à Mars).

Un numéro de téléphone unique, le 06.50.61.77.86, utilisable du vendredi 18h00 au dimanche 18h00, permettant aux clubs d'être en ligne avec un responsable des compétitions fédérales pour tous les cas d'urgence. De même, les clubs doivent transmettre les samedis et dimanches les documents urgents à l'adresse mail suivante : FFFDCN_urgence@fff.fr

Nous rappelons aux clubs que les fax envoyés directement à la FFF ou à la DCN ne seront pas traités le week-end.

Paris, le 24 novembre 2022

Le Directeur adjoint,



Laurent VAICHÈRE

Destinataires : Clubs - Ligues Régionales

Copie : Commission Fédérale des Pratiques Jeunes - LFA - DTA - DSF